

SEMUSSAC

JEUDI 21 MAI 2020

VIDE GRENIER BROCANTE

PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

3€ le ml

AUX ABORDS DU STADE

ORGANISÉ PAR LA JEUNESSE SPORTIVE SEMUSSACAISE

Accueil à partir de 6 h, incription obligatoire avant le dimanche 17 mai.
L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception du règlement.



Ouvert le dimanche matin

Semussac / Meschers



L'apéritif sera offert à tous les exposants

Buvette et restauration possible sur place – Entrée libre

SARLFATOU
COUVERTURE BATIMENTS

BARDAGE ET COUVERTURE ZINC - ZINGUERIE - COUVERTURE
TERRASSES - ETANCHÉITE DE TOITURES - ISOLATION DE TERRASSES

35, rue Ampère - Z.I. - 17200 ROYAN 05 46 02 84 39
www.fatou-megrier-brunet.com

DANS LE CADRE

TOUS LES JOURS
LE MIDI DE 12H A 14H30 & LE SOIR DE 19H A 22H

05 46 05 39 15

Grande Plage ROYAN

AMBULANCES FAUCONNET

TAXIS
MINIBUS
POMPES FUNÈRES

COZES
GÉMOZAC
ST GEORGES DE DIDONNE

Renseignements - Inscriptions :

05 46 06 72 49 ou 06 88 77 84 36

après 14 h - Email : sabrine.no@orange.fr

la radio d'ici
Demaiselle

87.0 ROCHEFORT 102.2 ROYAN 107 OLERON 102.3 SAINTS

FICHE À COMPLÉTER

(Entièrement et lisiblement, merci) À retourner avant dimanche 17 mai 2020 :
ESNAULT Éric - 35, rue des Rois de Musson 17600 MEDIS

Renseignements exposant :

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Nom ou raison sociale (professionnel) :

Adresse (ou siège social) :

Code postal : Ville :

Tél. : Email :

Pièce d'identité: (cochez la case correspondant)

Carte d'identité - Passeport Permis de conduire - Autres (précisez) :

N° : délivré le :

Par :

Professionnels N° R.C. :

Date et lieu de délivrance :

Déclare sur l'honneur :

- **Pour les particuliers** : - Ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du code du commerce)
- Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.(art. R321-9 du code pénal).
- **Pour les commerçants** : - Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (art. 321.7 du CP)
- Être soumis au régime de l'article L310.2 du code du commerce.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement, m'engage à le respecter et atteste l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à : le Signature :

Ci-joint règlement de€ pour un emplacement de mètres (minimum 5 ml pour le véhicule)

*(Chèque à l'ordre de la JS Semussac). Attestation devant être remise à l'organisateur
qui la joindra au registre côté et paraphé par le maire de la commune et conservé en mairie*

Règlement de la brocante-vide grenier de SEMUSSAC

1. La vente de boissons et produits alimentaires est exclusivement réservée à l'organisation.
2. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur, sont interdits les armes, les animaux vivants, les produits dangereux etc ... Les chiens seront tenus en laisse.
3. Vous louez un emplacement à 3€/ml (minimum 5 ml avec le véhicule).
4. Vous organisez vous même votre vente (prévoir table ou tapis pour l'exposition des biens).
5. Une pièce d'identité sera demandée à l'arrivée de chaque exposant.
6. Accueil des exposants à partir de 6 h (accès fléché).
7. Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement indiqué par l'organisateur, un véhicule sera autorisé à stationner à l'arrière du stand.
8. Les places réservées non occupées à 7 h 30 seront réattribuées.
9. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire
10. Vous êtes tenus de débarrasser votre emplacement à la fin de la vente (retour des invendus et tri des déchets dans les conteneurs mis à disposition). Tout pollueur s'expose à une amende.
11. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas le règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Sportivement, le bureau JSS